

Ville de Fleury-les-Aubrais

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023**

Délibération n°2023\_045

**14) Adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises**

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **20 mars 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

**Présent.e.s :**

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sandra SPINACCIA, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

**Absent.e.s avec pouvoir :**

M. Benjamin DELAPORTE (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

**Absent.e.s sans pouvoir :**

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Mme Valérie PEREIRA remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 35  
Présents : 28  
Votants : 34



Ville de Fleury-les-Aubrais

## **ACTION CULTURELLE**

### **14) Adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises**

#### **M. MARTIN, Adjoint, expose**

La ludothèque de la Maison d'Anais et Thibault, ouverte depuis 2002, est forte d'un fonds de 2000 jeux. N'étant pas informatisée, le prêt des jeux s'effectue actuellement manuellement.

La ludothèque devient une nouvelle section de la bibliothèque Les Jacobins au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ainsi elle va bénéficier des mêmes services que ceux proposés par la bibliothèque, à savoir l'extension du logiciel de gestion de la bibliothèque pour faciliter le prêt de jeu.

Cette phase de modernisation justifie l'adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises (ALF) qui propose aux ludothèques adhérentes une base de notices collaboratives pour leur informatisation.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'ALF pour faciliter l'informatisation de la ludothèque de la Maison d'Anais et Thibault.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture - Sports - Handisports - Evénements - Patrimoine historique du 6 mars 2023,

Vu l'avis de la commission des Finances – Ressources humaines du 8 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil municipal :**

- décide d'adhérer à l'Association des Ludothèques Françaises,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à souscrire à cette adhésion dont le montant annuel est de 90 euros,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Certifié exécutoire**

Reçu en préfecture le : 31/03/2023

Publié le : 31/03/2023

Fleury-les-Aubrais, le 28 mars 2023

Pour la Maire,

La Directrice générale des services

Florence FRESNAULT

Par délégation

Le directeur général adjoint

Emmanuel Buzé



## Ville de Fleury-les-Aubrais

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

